

Inspection de l'éducation  
nationale  
Joigny Centre Yonne

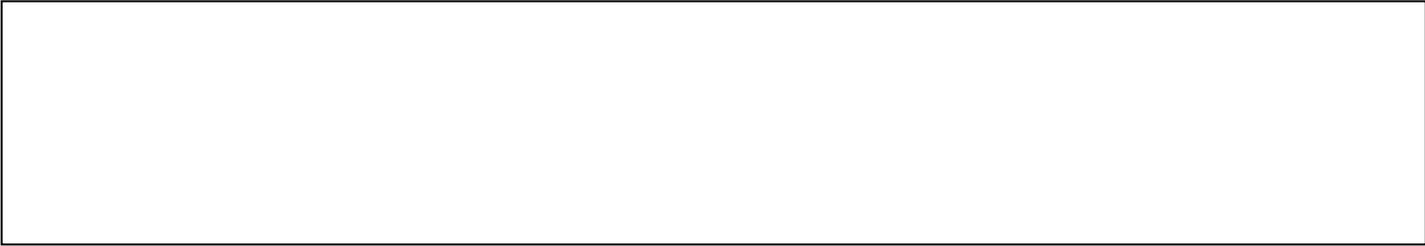
Téléphone  
03 86 62 00 71  
Courriel  
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube  
89300 JOIGNY

# **NOTE DE SERVICE N° 7**

## **Année scolaire 2016/2017**

Emargement des enseignants de l'école,  
Des titulaires remplaçants  
Et des personnels spécialisés des RASED



### **SOMMAIRE**

**Réunion de rentrée des directeurs**

**Fermeture du secrétariat**

**Enquête de rentrée**

**LSU**

**Organisation de la journée de solidarité**

**Mot de l'inspecteur**

L'inspecteur de l'éducation nationale  
Nicolas Briolland

### **Réunion de rentrée des directeurs.**

Je vous confirme l'organisation de la réunion de rentrée le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017, salle Valmy à Migennes, à côté de la mairie, de 10h à 12h.

### **Fermeture du secrétariat.**

Le secrétariat de la circonscription sera fermé du 14 juillet au 25 août inclus.

### **Enquête de rentrée.**

Je vous remercie de compléter l'enquête de rentrée que vous pourrez télécharger avec le lien ci-dessous et que vous retournerez par courriel pour le 4 septembre avant 13h30.

Un exemplaire papier sera remis lors de la réunion des directeurs le 1er septembre 2017.

<http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/spip.php?article398>

### **LSU.**

Je vous informe et vous demande de **verrouiller les bilans (dossiers) avant le 10 juillet 2017**. Des pertes de données ne pourront apparaître que sur les livrets non verrouillés.

Une fois cette mise à jour effectuée par la DSI, une information vous sera transmise et les directeurs pourront à nouveau déverrouiller les bilans pour y effectuer des modifications.

La DSI reste à votre disposition via le [serveur d'assistance](#) pour vous accompagner lors de cette opération.

### **Organisation de la journée de solidarité.**

Je vous rappelle que chaque enseignant est concerné par la récupération par anticipation de la journée de solidarité, conformément à [la note de service n° 2005-182 du 7 novembre 2005](#) publiée au BO n° 43 du 24 novembre 2005.

Les enseignants du premier degré ont la possibilité d'organiser cette récupération de manière autonome.

Il leur est demandé d'envisager celle-ci selon l'une des modalités suivantes :

- deux fois trois heures,
- trois fois deux heures,
- une fois six heures (si la journée du 31 août est choisie, l'ensemble des enseignants devra être présent).

et d'effectuer ces heures avant le **vendredi 20 octobre 2017**.

Les directeurs m'adresseront l'organisation retenue et les dates précises pour le **lundi 4 septembre 2017**, délai de rigueur. Une fois ces heures effectuées, ils me transmettront un récapitulatif des points abordés et du travail conduit.

### **Mot de l'inspecteur.**

*De très nombreuses manifestations auxquelles je n'ai pu participer ont émaillé cette fin d'année scolaire. Des rencontres, des spectacles, mais également des expositions se sont succédés pour apporter une touche festive et joyeuse après des semaines de travail.*

*Je félicite très sincèrement toutes les équipes pédagogiques qui se sont investies pour réaliser ces projets porteurs de sens et de valeurs pour les élèves et leurs parents. Ils démontrent si besoin était l'enjeu de notre école de la République, cette école que nous défendons et qui construit des citoyens épanouis et éclairés pour demain.*

*A vous qui avez enseigné avec conviction et engagement, qui avez construit tout en éduquant, et qui allez prendre à la rentrée le chemin de l'école buissonnière pour profiter de la retraite bien méritée, je vous remercie.*

*A tous les autres que je retrouverai avec plaisir fin août, au nom de l'équipe de circonscription, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.*

